

Synthèse du Plan de sobriété hydrique de la filière Aéronautique



Présentation des activités de la filière et de ses usages de l'eau

La filière aéronautique est fédérée au travers du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) qui, avec plus de 450 adhérents directs dont 9 clusters régionaux, représente près de 1 000 sociétés dont les principaux systémiers, équipementiers et partenaires de rangs 1 et 2 de la profession.

Les grands groupes s'appuient sur de nombreuses entreprises sous-traitantes, PME/ETI principalement, dont les compétences vont de la fabrication d'outillages, d'éléments mécaniques et électroniques simples jusqu'à la conception, la fabrication et l'assemblage d'éléments complexes.

Le 15 décembre 2023, le ministre délégué chargé de l'Industrie et le ministre délégué chargé des Transports en présence du président du GIFAS et des industriels et organisations syndicales du secteur ont signé le nouveau [contrat de filière](#) « Aéronautique » 2024-2027. Un des projets mentionnés dans ce contrat concerne la réflexion et la mise en œuvre d'un Plan de sobriété hydrique (PSH).

Les activités les plus sensibles à la ressource en eaux industrielles de process et/ou en eaux d'utilités au sein de la chaîne de valeur de la filière aéronautique sont principalement : la métallurgie, le traitement de surface et l'électronique. Toutefois, ces activités ne sont pas spécifiques à l'aéronautique. Deux d'entre elles correspondent à deux CSF les plus hydro-sensibles ciblés dans le plan gouvernemental.

L'activité d'assemblage et d'intégration finale n'est pas grande consommatrice d'eau industrielle sur les sites industriels concernés. L'eau consommée/prélevée est notamment utilisée pour des usages industriels tels que le traitement de surface, l'usinage, et la peinture, la partie restante étant liée aux sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation, cantines et protection incendie.

Par ailleurs, la filière a une chaîne d'approvisionnement très internationale et des implantations en dehors de France, donc le sujet « Eau » n'est pas uniquement un sujet national.

Néanmoins, il est essentiel pour les entreprises et leur chaîne d'approvisionnement d'assurer la disponibilité de l'eau pour faire fonctionner les processus industriels qui en ont besoin, afin de garantir la continuité de l'activité.

Efforts de sobriété hydrique déjà réalisés

Le recueil de bonnes pratiques du CSF Aéronautique de 2015 sur l'économie circulaire ([lien](#)), comportait déjà un chapitre sur l'eau. On peut citer comme exemples :

- La chasse aux fuites,
- La rénovation des réseaux,
- L'élimination des installations à circuit ouvert,
- Le remplacement d'équipements fortement consommateurs,
- Le changement des procédés de production,
- Le recyclage des eaux industrielles,
- La limitation des arrosages des espaces verts,
- La récupération des eaux pluviales et industrielles,
- La sensibilisation des personnels.

Les exemples cités dans ce recueil portaient sur les sujets suivants :

- Installation d'une station d'épuration des effluents fonctionnant en « rejet zéro »
- Remplacement des tours aéroréfrigérantes à eau pulvérisée par des systèmes à air
- Installation d'une station de traitement biologique pour réutiliser les eaux sanitaires
- Installation d'un système de détection acoustique des fuites
- Récupération des eaux usées des cabines de peinture, traitement et recyclage
- Installation d'une station de traitement des eaux permettant le recyclage et l'épuration des effluents de traitement de surface
- Procédé innovant de nettoyage extérieur des avions.

La suppression des circuits de refroidissement et autres process en circuit ouvert a notamment permis de diminuer fortement l'usage de l'eau. Des actions récurrentes doivent continuer à être menées permettant une consommation d'eau minimale malgré une hausse de l'activité. La mise en place d'une GTB (gestion technique des bâtiments) favorise le suivi du sujet de l'eau, en coordination avec les autres sujets (énergie, ...).

Actions prévues pour organiser la résilience de la filière face à la raréfaction de la ressource en eau

Comme indiqué dans le contrat de filière, les livrables attendus et le calendrier prévisionnel du plan de sobriété hydrique de la filière sont :

En 2024 :

- Recueillir les données disponibles au sein des services de l'Etat sur les prélèvements et consommations en eau de la filière et les principaux usages de l'eau sur toute la chaîne de valeur ;

- Identifier des activités stratégiques sensibles à la variation de la ressource en eau sur la chaîne de valeur de la filière ;
- Identifier les projets industriels sur des segments fortement consommateurs en eau à date, à moyen et long terme, en lien avec les efforts de réindustrialisation et de décarbonation de l'énergie ;
- Organiser des actions de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des industriels, en particulier des PME et PMI (leviers mobilisables, aides existantes, veille réglementaire) ;
- Identifier des difficultés rencontrées sur le terrain en cas de crise sécheresse (arrêts ou diminution de la production en raison d'arrêtés sécheresse, difficultés d'approvisionnement en amont de la chaîne...);
- Identifier les procédés et innovations permettant d'économiser la ressource en eau pour les activités spécifiques à la filière, et pour chacun les conditions économiques et réglementaires nécessaires à leur déploiement.

En 2025 :

- Encourager la participation au dialogue local sur le partage de la ressource afin d'intégrer les efforts de sobriété des industriels dans les trajectoires définies par les instances locales de gouvernance de l'eau ;
- Poursuivre des actions de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des industriels et en particulier des PME et PMI ;
- Identifier les actions à mener par l'Etat conditionnant la réalisation d'objectifs plus ambitieux (évolution réglementaire, et en matière de soutien public).